



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 11 MARS 2020

Le 11 mars 2020 à 19h00, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

Date de convocation : 6 mars 2020

Etaient présents : Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

Absent ayant donné pouvoir : Sophie DARRAS à Jean-Pierre BECK.

Excusé : /

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Marinette PUECH.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Effectif légal du Conseil municipal : 11
Membres en exercice : 9

Conseillers présents ou représentés : 9
Votants : 9

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 24 février 2020.

1. MARCHÉ DE TRAVAUX - CHOIX DU PRESTATAIRE RETENU POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DU MUR DU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe qu'un marché à procédure adaptée a été publié le 3 février 2020 sur la plateforme en ligne <https://www.e-marchespublics.com/>. Le marché se compose d'un seul lot et a pour objet la réfection du mur du cimetière côté route.

La date limite de remise des offres était fixée le 2 mars 2020 à midi.

Il expose le rapport d'analyse des offres et rappelle les critères de jugement énoncés dans le marché, à savoir : 40 % pour le prix de la prestation et 60 % pour la valeur technique de l'offre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de **RETENIR** l'offre de l'entreprise **BERAUD EURL**, domiciliée 2 impasse de chassignole à La Chapelle de Bragny (71240), pour un montant de 47 359.92 € HT, soit 56 831.90 € TTC,
- d'**AUTORISER** M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce marché.

2. BUDGET GENERAL - OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION

Afin de pouvoir régler la facture de la borne incendie accidentée sur la route de Laives au syndicat des eaux de la région de Sennecey-le-Grand pour un montant de 2 721 euros (chapitre 21 compte 2156), M. le Maire demande à l'assemblée son accord pour autoriser l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation avant le vote du budget primitif 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il précise que les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser ne doivent pas être retenus pour déterminer le quart des ressources susceptibles de pouvoir être engagées, mandatées et liquidées par l'exécutif avant le vote du budget.

Il rappelle que les crédits votés au BP 2019 s'élevait à 210 495 euros dont 92 552 euros au chapitre 21. Aucun reste à réaliser en dépenses en 2018.

Les crédits pouvant ainsi être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 CGCT s'élèvent donc à 23 138 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'AUTORISER l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation avant le vote du budget primitif 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour un montant de 23 138 euros (chapitre 21).

SIGNATURES

Procès-verbal du Conseil municipal du 11 mars 2020

	POUVOIR A M. BECK	
Jean-Pierre BECK	Sophie DARRAS	Elodie PHILIPPON
Sylvain BERTHIER	Sébastien LE DARD	Marinette PUECH
Christian CRETIN	Magali MULLER	Marc ROBERT